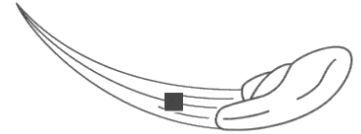


## JUGE FEDERAL 1<sup>er</sup> DEGRE SLALOM



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 1<sup>er</sup> degré Slalom, doit permettre au futur candidat de juger et valider le franchissement des portes, lors d'une compétition de slalom et de faire preuve d'une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.

### ORGANISATION

La formation de Juge Fédéral 1<sup>er</sup> degré Slalom est organisée à l'échelle de la Commission Régionale.  
Le brevet est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ☞ L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du représentant légal.

### JURY

Il est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
- Du chargé de mission Compétition Régionale ou d'un Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré en fonction du nombre de candidats.
- Le président de jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

### DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur **20** points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- ↪ Le brevet est délivré par la Commission Régionale organisatrice sous la signature du Président de le CR NEV et du Président du Jury qui a la responsabilité de conserver les procès verbaux d'examen des candidats
- ↪ Le Président du Jury a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné et de le valider sur le Passeport du Nageur (*cachet de la Commission Régionale et signature du jury*).

### PREROGATIVES

- Juger et valider le franchissement des portes lors d'une compétition de slalom.
- Conserver la souveraineté du jugement exercé.

## CONTENU DE LA FORMATION

<b>COMPETENCE 1 – CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 5)</b>		
<b>Connaissances / savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Règlements compétition de slalom - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements liés à l'épreuve de slalom.	<u>Epreuve écrite</u> portant sur 20 questions.
Franchissement des portes de slalom en fonction des couleurs : vertes ou rouges - (coef.2)	Le candidat doit être capable d'expliquer oralement le sens de franchissement et le non franchissement des portes, ainsi que les éventuelles pénalités.	<u>Epreuve orale.</u> Aptitude de candidat à donner des explications claires et précises.
Les prérogatives d'un Juge Fédéral 1 <sup>er</sup> degré de slalom - (coef.1)	Explication des prérogatives.	<u>Epreuve orale.</u>
<b>COMPETENCE 2 – PRATIQUE - (coef. 5)</b>		
<b>Connaissances / savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Savoir juger et valider le franchissement des portes d'un slalom - (coef.5)	Juger plusieurs passages de portes, avec différents types de franchissements.	Mise en situation pratique de juge, sur un parcours de slalom. Le formateur doit veiller à la pertinence du jugement.